

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	02 novembre 2015
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

La séance est ouverte à 20 h 15

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

		NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS	
ADJOINTS		M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Rémi DECOUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaïeb KADDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Mme PETIT</i>	<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Amélie SELLAM	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. SELLAM</i>	<input type="checkbox"/>
		Mme Héléne DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Christelle FORTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste « Unis pour Joinville- le-Pont »	M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Liste « Vivre Joinville ensemble »	Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	31
Nombre de membres excusés représentés	02
Absent non représenté	00

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

1

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil désigne M. Gilles COLRAT, à la majorité,

* *
*

2

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	4	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;

- Approuve le Procès verbal de la séance du 29 juin 2015.

* *
*

3

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA
DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire

* *
*

4

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT LE PERIMETRE ET LE
SIEGE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSANT LA METROPOLE DU
GRAND PARIS – NOR : RDFB1519867D**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
Contre	3	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
abstention	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

- Le Conseil municipal refuse toute partition de l'ACTEP dans le cadre de la constitution de l'établissement public de territoire.

- Le Conseil municipal refuse en l'état le périmètre proposé par le Préfet de région.

- Le Conseil municipal émet un avis défavorable sur le périmètre défini par le projet de décret transmis par le Préfet de région fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial composant la métropole du Grand Paris.

* *
*

5	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2015
----------	--

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	-	-

– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2015, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en dépenses :

- 304 723,76 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

- en dépenses :	+ 441,49 €
- en recettes :	+ 441,49 €
Dont :	
- en section de fonctionnement :	0,00 €
- en section d'investissement :	+ 441,49 €

* *
*

8

REGULARISATION DE CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC PARIS HABITAT OPH ZAC DES STUDIOS

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

– La commune de Joinville-le-Pont accorde sa garantie à l'Office Public de l'Habitat – Paris Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt n°A75150NL d'un montant global en principal de 3 878 017,38 euros qu'il a contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

– Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Périodicité des échéances : annuelle
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Index : Taux fixe de 1,47%
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux fixe de 1,48%/l'an
- Profil d'amortissement : Progressif selon le principe de l'échéance constante

– La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

– Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

– Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse d'Epargne et l'Office Public de l'Habitat – Paris Habitat.

– Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

* *
*

9

CREATION DE TARIFS

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

– Décide d'ajouter à la délibération n°19A du 30 juin 2009 :

- à l'article 3 :

Salle proposée à la location	Caution
Salle de réunion de la MSE	170 €

- à l'article 4 et à l'article 5 :

SALLE DE REUNION DE LA MSE

	Tarif journalier
Du lundi au vendredi jusqu'à minuit (rangement inclus)	170 €

– Décide que les bulles de ventes immobilières implantées sur le domaine communal seront facturées 1,4€/m² par jour y compris les jours d'installation et de retrait de la bulle.

* *
*

10

CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA MODERNISATION DE LA VANNE DU CANAL DE JOINVILLE-SAINT-MAUR SUR LA COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention financière relative à la modernisation de la vanne du canal de Joinville-Saint-Maur à Joinville-le-Pont avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.

* *
*

11

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR DE L'EMPLOI 2015

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer l'avenant n°1 à la convention signée le 29 juin 2015 avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi des Bords de Marne, ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du Carrefour de l'Emploi 2015.

* *
*

12

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DES BORDS DE MARNE POUR FINANCER LE COUT DE SA FERMETURE

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention complémentaire de 3 000 € à la Maison des Entreprises et de l'Emploi des Bords de Marne afin de lui permettre de faire face à ses frais de fermeture.

* *
*

13	REGLEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES	
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, par :		
pour	28	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
Contre	-	-
abstention	5	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »). M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
- Adopte le règlement des activités périscolaires modifié et précise qu'il sera applicable au 2 novembre 2015.		

* *
*

14	ABANDON DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT SUR ET HORS VOIRIE	
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité :		
- Décide de ne pas poursuivre la procédure de passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du stationnement sur et hors voirie sur le territoire de Joinville le Pont.		
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.		

* *

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

*

15	DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR SAISIR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	
LE CONSEIL,		
Après avoir délibéré, par :		
pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »). M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
<p>- Décide, en application de l'article L.1413-1 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de faciliter la gestion communale, de charger Monsieur Olivier DOSNE, Maire de Joinville le Pont, de saisir pour avis la commission communale des services publics locaux (CCSPL) des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ; - Projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ; - Projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ; - Projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service. <p>- Décide que cette délégation est donnée au Maire pour la durée de son mandat.</p>		

* *
*

16	AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)
LE CONSEIL,	
Après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, la demande de validation de l'Ad'AP.	

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

17

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D' ACTIONS DE PREVENTION ET D' ANIMATION REALISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE AU SEIN DES COLLEGES JEAN CHARCOT ET JULES FERRY

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.22122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer les conventions d' actions de prévention et d' animation avec le collège Jean Charcot le collège Jules Ferry.

* *
*

18

RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	MODIFICATIONS			TOTAL DES EMPLOIS
	GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1		1
Rédacteur		8		2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		11		2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe		22		4
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		16		6
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		0		1
Brigadier chef principal de police municipale		2		2

* *
*

19

VŒU

DEMANDE A LA VILLE DE PARIS DE REVOIR SA POSITION SUR LE RENOUELLEMENT DE LA CONCESSION DU STADE JEAN-PIERRE GARCHERY

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, par :

pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme
------	----	---

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

		Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »). M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

- Demande à la Ville de Paris de renoncer à son souhait de partage des créneaux et appelle à renouveler la concession du stade Jean-Pierre GARCHERY.

- Mandate le Maire de Joinville-le-Pont pour poursuivre les négociations avec la Ville de Paris dans l'intérêt des Joinvillais.

M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT quittent la séance du Conseil Municipal

* *
*

20	VŒU SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT
----	---

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement intérieur du Conseil, quatre questions diverses des conseillers du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » qui ne peuvent les poser ayant quittés le conseil, et trois questions pour le groupe « Vivre Joinville Ensemble ».

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

<p align="center">Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Par courrier du 16 octobre 2012, la déléguée pour le Val de Marne de la Fondation de la France Libre vous informait qu'une plaque commémorative de la bataille de Bir Hakeim pouvait vous être adressée gracieusement.</p> <p>A ce jour Joinville le Pont n'a pas répondu à ce courrier.</p> <p>La plaque étant toujours à votre disposition, quelle suite allez-vous donner à ce courrier ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Madame la Conseillère Municipale,</p> <p>La Ville rend hommage à la bataille de Bir-Hakeim qui s'est déroulée du 26 mai au 11 juin 1942 en nommant un square dans le quartier Palissy que nous avons d'ailleurs réhabilité lors de mon précédent mandat. Une plaque commémorative posée à l'entrée du square en évidence honore le courage héroïque de la 1^{ère} brigade de la France Libre du général Koenig. Nous ne faillirons jamais à notre devoir de mémoire. Il n'y a pour autant pas lieu de déposer un nouvelle plaque puisqu'il en existe déjà une. Nous n'avons pas retrouvé trace du courrier qui daterait de 2012 de Madame OLIVIERI, déléguée pour le Val-de-Marne de la Fondation de la France Libre. Nous la contacterons, bien entendu, pour échanger avec elle.</p>
<p align="center">Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>C'est en lisant la presse locale que nous avons appris que Joinville Habitat, dont vous êtes Président, vendait les murs des commerces de la rue de Paris à un bailleur privé. Rien ne justifiait une telle précipitation. Pourquoi ne pas avoir interrogé les commerçants au préalable plutôt que d'imposer cette décision, ni même en avoir débattu au conseil municipal ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>Je vais répondre en réalité à une question particulièrement parallèle de Michel LAVAL, mais vous trouverez dans la réponse certains éléments de réponse et je vais même apaiser la totalité.</p> <p>Je vais donc répondre sur la partie 3 de la question de Monsieur LAVAL concernant la vente des commerces.</p> <p>La vente de commerces de l'OPH a suivi un processus démocratique, le Conseil d'Administration en a délibéré et a approuvé la cession. Il a considéré à juste titre que ce n'était pas le cœur de métier de l'OPH de gérer des commerces, non pas sur le plan de la gestion locative classique, mais de la diversité et de l'animation commerciale. Nous pouvons sous-entendre que nous avons bradé des commerces, je reconnais d'ailleurs bien là une certaine habileté à manier le sous-entendu. Je voulais rappeler que le service des domaines avait évalué les fonds de la rue de Paris à 1,9 million d'euros. Cette évaluation est bien plus crédible que celle d'un crédit foncier, il y avait une question sur le crédit foncier, à laquelle nous pourrions faire référence parce que la rentabilité des commerces de la rue de Paris, sur ce côté, est très faible, là où les loyers sont modérés et encadrés par la loi Pinel. Il y aura aussi pour le preneur des travaux l'accessibilité et le désamiantage à financer.</p> <p>En ce qui concerne les commerçants, je vais répondre plus précisément, nous n'avons pas l'obligation à l'office de vendre au détail les commerces, il est légal de vendre en bloc. Soit nous décidions de vendre à chaque commerçant, soit nous vendions en bloc et la rapidité de la vente en bloc avec l'arrivée des territoires et de la concentration des offices qui nous est annoncée, nous a engagés à faire une vente unique à un investisseur qui était à un prix supérieur à l'estimation des</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

	<p>domaines donc nous avons fait ce choix. Dans la rue, il y avait certains commerçants que nous n'avions pas envie que certains deviennent propriétaires. Ce n'était pas forcément une garantie pour le devenir de la rue de Paris que certains commerces prennent la main sur leur mur, je vous laisse regarder ces commerces, je ne citerai personne. Certains commerces ont fait une demande, ils pourront toujours se retourner après vers le preneur qui pourra, s'il le souhaite, découper, mais l'office a fait une vente en bloc légale.</p>
<p align="center">Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Le pont de Joinville a été en réfection au cours du mois de septembre, provoquant de nombreuses perturbations de circulation. Ces travaux ayant été réalisés sur le tracé de la RD4, le département du Val de Marne les a financés et pilotés. Depuis cet aménagement, sur le pont, la voie de bus est élargie, restreignant ainsi la circulation des véhicules à une seule voie dans un sens comme dans l'autre, ce qui crée des bouchons importants aux heures de pointes. S'agissant d'un chantier mis en œuvre sur le territoire de notre commune, étiez-vous au courant des conséquences néfastes que ces travaux allaient entraîner sur le trafic routier, approuvez-vous ce choix ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>J'étais effectivement informé de cette décision du conseil départemental dans le cadre de la réfection du pont de Joinville. J'en ai débattu longuement avec les équipes techniques. Il s'avère que les voies de circulation qui préexistaient n'étaient pas aux normes. Il ne s'agissait pas de deux voies mais d'une et demi. Chacun sait que la situation était particulièrement dangereuse puisqu'il était quasi impossible d'avoir de front deux véhicules et un bus.</p> <p>A l'heure où un accident mortel sur l'avenue Gallieni il y quelques jours vient nous rappeler que la sécurité routière doit être notre priorité je ne peux reprocher au Conseil départemental de réaliser des aménagements qui vont dans ce sens. J'ai d'ailleurs moi-même été à l'initiative avec les fédérations de parents d'élèves de l'aménagement des passages piétons et de la pose de feux sur cette avenue afin de sécuriser le passage des écoliers. Voyez-vous, Monsieur le conseiller municipal, je considérerai toujours que la conséquence néfaste ce sont les morts sur la route et non les aménagements qui les évitent quand bien même ils ralentiraient la circulation.</p> <p>Je rappelle aussi que la voie bus sur le pont de Joinville n'est pas un site propre. Elle reste ouverte à la circulation automobile à certaines heures ménageant ainsi deux voies. Je rappelle aussi que si je suis opposé à un site propre pour les bus sur l'avenue Gallieni, je suis favorable au développement des transports en commun dont nos concitoyens ont besoin. Or un transport en commun satisfaisant c'est de la régularité. Ce qui est vrai pour le RER A est aussi vrai pour les bus. Pour ce faire il faut des aménagements spécifiques permettant aux bus de ne pas subir trop de ralentissements.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00.

Le Secrétaire de Séance

M. Gilles COLRAT



Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE



